

INFORMATIONS DE GESTION

Service de gestion :

(Administration : bureaux 5 et 6), Téléphone : 02.54.52.21.00
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, sauf le mercredi de 8h00 à 12h30

➤ AIDES FINANCIERES :

Des aides financières importantes du fonds social peuvent vous être accordées sur demande après étude de votre dossier (paiement de la cantine, fournitures scolaires, tenue de sport, voyages scolaires...).

Contactez Madame LE GOFF, l'assistante sociale du collège.

➤ BOURSE NATIONALE :

La demande de bourse nationale s'effectuera en ligne entre la rentrée et 20 octobre 2021.

En fonction des ressources des familles, le montant est de 105€, 294€ ou 459€ pour l'année scolaire.

Elle est versée en 3 fois à chaque fin de trimestre (35€, 98€ ou 153€):

- Par virement bancaire par le collège pour les élèves externes
- Déduite de la facture de cantine pour les élèves demi-pensionnaires

Simulateur de bourse :

https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970#Le_simulateur_de_bourse_de_college

➤ RESTAURATION SCOLAIRE :

Elève demi-pensionnaire :

Le restaurant scolaire accueille les élèves sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le montant du forfait de demi-pension est de 476,00 € (* Tarifs 2021)

- 1^{er} trimestre, de septembre à décembre : 190,40 € (facture courant octobre)
- 2^{ème} trimestre, de janvier à mars : 142,80 € * (facture courant février)
- 3^{ème} trimestre, d'avril à juin : 142,80 € * (facture courant mai)

Les factures sont distribuées aux élèves (ou envoyées par courrier en cas d'absence).

Elles sont payables 15 jours au plus tard après réception par chèque, par virement ou en espèces au service de gestion.

Un règlement par **prélèvement automatique** est possible pour les élèves non boursiers (demande à compléter avant le 10 septembre).

En cas de difficultés financières, plusieurs solutions sont possibles, **n'attendez pas pour nous contacter**. En effet, un retard de paiement pourrait entraîner des poursuites à votre encontre et des frais supplémentaires.

Les changements de régime en cours d'année scolaire doivent être transmis par courrier au plus tard 15 jours avant la fin du trimestre en cours. **Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.**

Elève externe :

Les élèves externes peuvent prendre un repas ou deux par semaine au moyen d'un ticket payable à l'avance.

Tarif 2021 : l'unité à 4,50€ ou le carnet de 10 tickets à 45 €

LE FONDS SOCIAL AU COLLEGE

Vous pouvez bénéficier du fonds social pour :

- ✓ l'achat des fournitures scolaires
- ✓ payer la cantine
- ✓ l'achat des vêtements de sport
- ✓ les voyages et sorties scolaires
- ✓ des soins de l'élève (soins dentaires, lunettes, appareils auditifs...)

Comment ?

- ✓ En faisant la demande (obligatoire) :
 - auprès de l'assistante sociale du collège, **Madame LE GOFF** (*présente le mercredi matin, jeudi et vendredi*) (bureau à côté de l'infirmerie)
 - au service de gestion (bureaux 5 ou 6 à l'administration)
- ✓ En fournissant les documents demandés

Quand ?

- ✓ Durant toute l'année scolaire
- ✓ A chaque trimestre pour la cantine

Assistante sociale du collège : Mme LE GOFF
Téléphone : 02. 54. 52. 21. 00
